



PHASE 1.2 : Elaboration des scénarios d'aménagements

Réunion publique – 28/09/2022



Sommaire



- 1. Contexte et de l'objectif de l'étude
- 2. Déroulé de la mission
- 3. Synthèse du diagnostic
- 4. Démarche de concertation et synthèse des dysfonctionnements
- 5. Présentation des scénarios d'aménagements
- 6. Synthèse en forme de tableau comparatif des différents scénarios
- 7. Suite de l'étude

Contexte et de l'objectif de l'étude



Contexte de l'étude





Le secteur du Haut Buc, partie centrale de la ville de Buc, se trouve sur un axe Est-Ouest pavillonnaire, et se caractérise par la présence de plusieurs établissements scolaires (lycée franco-allemand, collège Martin Luther King et groupe scolaire Louis Blériot)

- Ces établissements génèrent un trafic automobile important qui crée des difficultés de fonctionnement ainsi que des conflits d'usage aux heures de pointe.
- Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours dans le secteur :
 - Extension du lycée LFA,
 - Plusieurs projets immobiliers sur la secteur de la Geneste dans le cadre d'une OAP



Face à cette situation et aux impacts attendus des différents projets, la ville de Buc souhaite engager une étude de circulation à l'échelle du secteur, afin de définir un nouveau plan de circulation / stationnement et des projets de requalification de voiries.

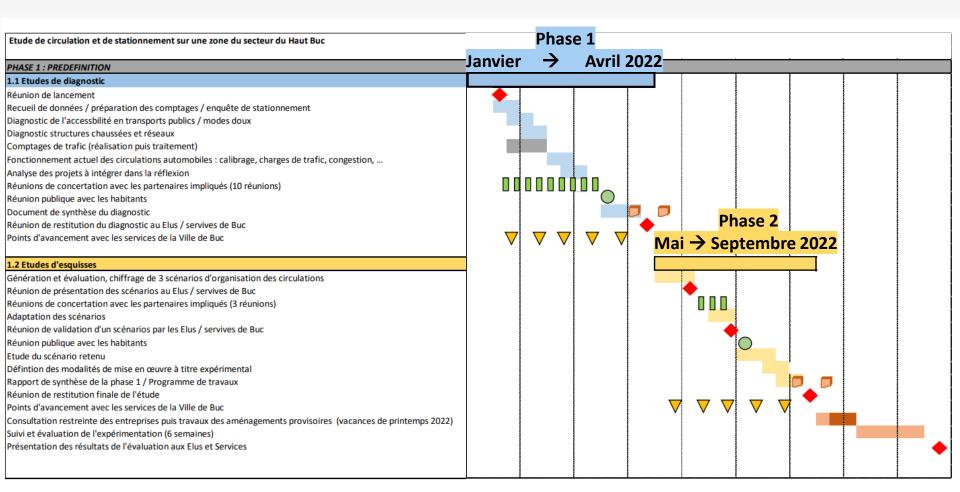
Planning de la mission



Planning Planning







3

Enjeux

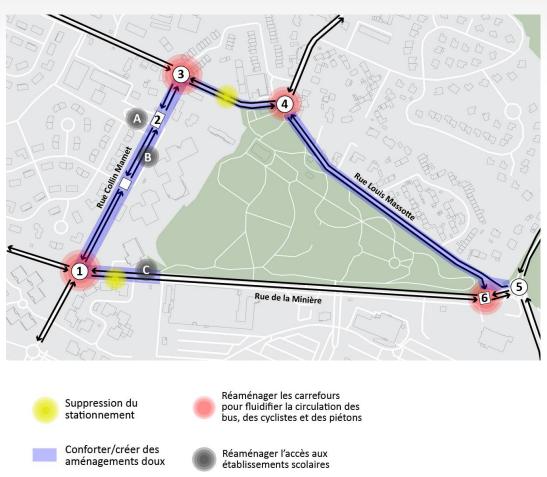


Enjeux





- Assurer la continuité et la sécurité des circulations douces (piétonne et cyclable) jusqu'aux parvis des établissements scolaires
- II. Gérer la dépose et la reprise des élèves
- III. Conforter et élargir les parvis des écoles
- IV. Réaménager les carrefours pour fluidifier la circulation des bus
- V. Assurer des places de stationnement dédiées aux personnels du groupe scolaire Louis Blériot
- VI. Assurer la bonne **co-visibilité** entre tous les usagers surtout autour des établissements scolaires pour éviter les conflits et **sécuriser les traversées**

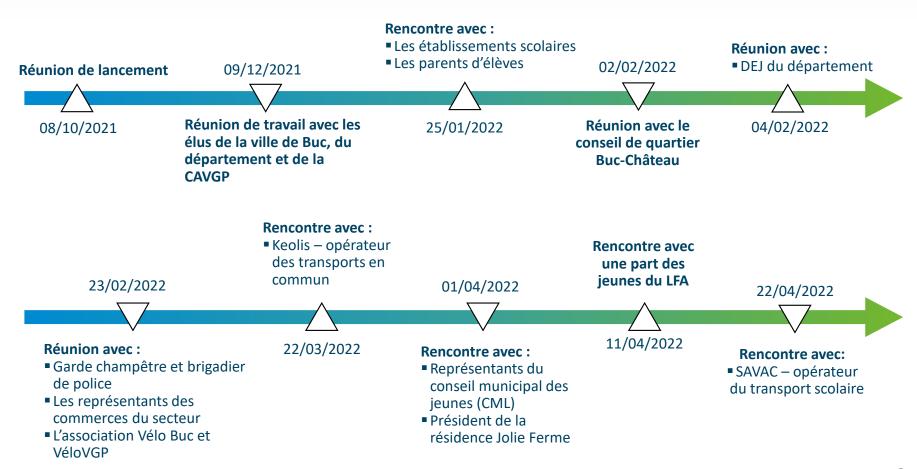


Déroulé des réunions de concertation





Plusieurs réunions de concertations ont eu lieu, entre le 09/12/2021 et le 22/04/2022, avec les différentes parties prenantes du projet ÷



Synthèse des réunions de concertation





- 1- Le trottoir de la partie nord est jugé trop étroit au vu du nombre important piétons passant aux heures de pointe.
- 2- Conflit d'usage piétons cyclistes
- 3- Axe dangereux pour les cyclistes,
- 4- Piste cyclable de bonne qualité mais non continu vers la rue Collin Mamet et les établissements scolaires;
- 5- Le temps du feu rouge est trop long suite à un appel piéton.
- 6- Conflit entre bus et piétons à l'heure du pointe du soir,
- 6- Des arrêts de bus sont sur l'axe de la circulation, ceci gêne la circulation et bloque les entrées/sorties des établissements scolaires.
- 7- Conflit d'usage entre piétons et cyclistes
- 8- Trottoir discontinu au niveau de la sortie du château.









Synthèse des réunions de concertation





- 9- Parking groupe scolaire Blériot ne fonctionne pas en zone bleue
- 10- Les places en zone bleue sont saturées surtout le soir pour la dépose/reprise des enfants.
- 11- Les bus sont bloqués à l'entrée de l'allée à cause de la file d'attente créée par les véhicules le soir.
- 12- Problème de stationnement au niveau du chemin de la Geneste
- 13- Une entrée secondaire, desservie par des bus mais non aménagée pour la desserte automobile.
- 14- Manque du stationnement au niveau de la rue Louis Massotte.
- 15- Régime de priorité peu lisible selon les usagers.
- **4-8-12-15 Les rayons de girations sont assez serrés,** mais aucun problème n'a été exprimé de la part des chauffeurs de bus lors du test bus réalisé sur site.









5

Aménagements cyclables: de quoi parle-t'on?



La voie verte



- Définition: Une voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. Principalement implanté hors agglomération
- Dimensionnement : les largeurs recommandées par le CEREMA est de 3 à 5 m (suivant le flux attendu)
- Usage: principalement dans les voies supportant un trafic motorisé et/ou des vitesses élevées



Voie verte le long du Canal de Bourgone (source : France Vélo Tourisme)



La voie bleue le long de la Moselle (source : France Vélo Tourisme)

La piste cyclable



- Définition : chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues et aux engins de déplacement personnel motorisés
- Aménagement : les pistes peuvent être uni ou bidirectionnelles, unilatérales (d'un seul côté de la rue) ou bilatérales. Elles sont signalées par du marquage au sol et/ou des panneaux. Les pistes cyclables sont physiquement séparées de la chaussée et du trottoir (séparateur, espaces verts, plots, etc.)
- Dimensionnement : les largeurs recommandées par le CEREMA sont de 2 m pour une piste unidirectionnelle et 3 à 4 m pour une bidirectionnelle (suivant le flux attendu)
- Usage : principalement dans les voies supportant un trafic motorisé et/ou des vitesses élevées



Piste cyclable bidirectionnelle Avenue Gabriel Péri à Montreuil



Piste cyclable unidirectionnelle à Paris, Boulevard Voltaire

La bande cyclable



- Définition : voie exclusivement réservée aux cycles à 2 ou 3 roues sur une chaussée à plusieurs voies.
- Aménagement : Les bandes cyclables sont unidirectionnelles, ne sont pas séparées physiquement de la chaussée, uniquement avec un marquage au sol
- Dimensionnement : Les dimensions recommandées sont une largeur de 1,5 m minimum, avec une surlargeur de 0,5 m en cas de stationnement latéral
- Usage: axes urbains contraints, où la vitesse est limitée à 30 ou 50 km/h maximum. Elle permet une bonne covisibilité entre cycliste et automobiliste, mais les cyclistes débutants ou les enfants ne s'y sentent généralement pas à l'aise, car soumis aux aléas du trafic (proximité des véhicules, stationnement en double-file...)

SECURITE FAIBLE AU NIVEAU DES CARREFOURS



La zone 30 et les doubles sens cyclables



- Définition: le double-sens cyclable, ou « D.S.C. » désigne une rue à double sens de circulation, mais où l'un de ces sens est réservé aux seuls cyclistes. Les rues limitées à 30 km/h sont par défaut à double sens cyclable, sauf si un arrêté contraire l'interdit.
- Aménagement: Les DSC peuvent être, selon le cas: non matérialisés, matérialisés par des pictogrammes, séparés par une ligne axiale, matérialisés par une bande cyclable ou par une piste cyclable (suivant le trafic motorisé et la largeur de la voie)
- **Dimensionnement**: voir tableau ci-dessous (extrait du Guide des Aménagements Cyclables du Grand Lyon)
- Usage: Les DSC sont limités aux zones 30 km/h et zones de rencontre. Au-delà, le double sens cyclable doit être matérialisé par une piste.

| Statut | Trafic (en veh/j) | Largeur de chaussée (en m) | | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|--|--|
| | | 2,70 – 4 | 4 - 5 | > 5 | | |
| Section à 30 km/h | < 5000 | Pictogrammes fléchés | Bande cyclable | Bande cyclable | | |
| | 5000 - 8000 | Pictogrammes fléchés | Bande cyclable | Bande ou piste cyclable | | |
| | > 8000 | | Bande cyclable | Bande ou piste cyclable | | |
| Section à 50 km/h | < 5000 | | Bande cyclable | Bande ou piste cyclable | | |
| | 5000 - 8000 | | Bande ou piste cyclable | Piste cyclable | | |
| | > 8000 | | | Piste cyclable | | |

Source : Guide des aménagements cyclables du Grand Lyon

Présentation des scénarios de circulation et d'aménagement des voies du quartier



Scénario 1 (avec maintien du plan de circulation actuel)



Voie verte le long de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet





Caractéristique de l'aménagement :

 Créer une voie verte de 3m de largeur le long de la rue Louis Massotte jusqu'au carrefour n°1 (rue Collin Mamet / rue de la Minière)

Impact:

- Suppression d'un côté du trottoir
- Suppression de 19 places de stationnement le long de la rue Collin Mamet et 8 places le long de Louis Massotte

Point de vigilance :

 Voie verte : possibilité de conflit entre cyclistes et piétons aux heures d'entrée/sortie scolaire



Voie verte

■ ■ Voie partagée (zone 30) / Vélorue

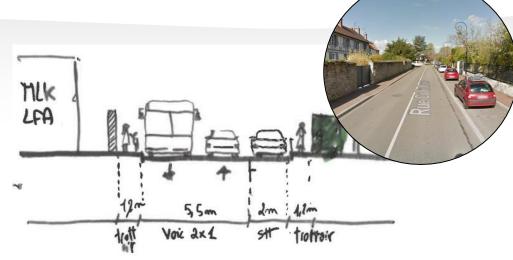
Scénario 1 – Coupe de principe

Voie verte le long de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet

Rue Collin Mamet

Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 5.5m, Zone 30 avec du stationnement latéral
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun



Profil rue Collin Mamet existant

Caractéristique de l'aménagement projeté :

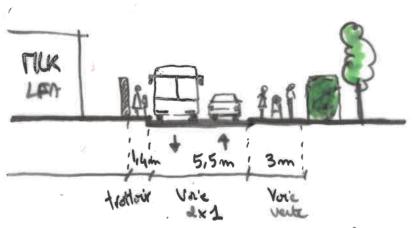
- Voie 2x1, profil 5.5m, Zone 30
- Voie verte de 3m de largeur

Impact:

Suppression des 19 places de stationnement

Point de vigilance :

- Réassurer une place pour livraison pour les commerces
- Sécuriser les traversées autour intersections



Profil rue Collin Mamet projeté

INGETEC

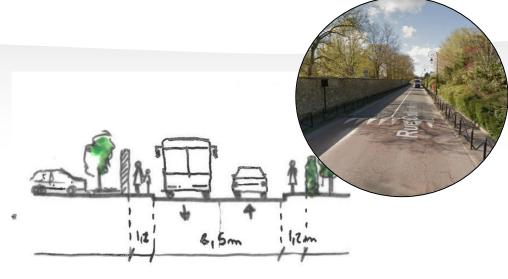
Scénario 1 – Coupe de principe

Voie verte le long de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet

Rue Collin Mamet

Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 6.5m, Zone 30
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun



BUC

Profil rue Collin Mamet existant

Caractéristique de l'aménagement projeté :

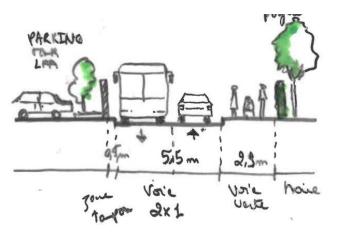
- Voie 2x1, profil 6.5m, Zone 30
- Transformer d'un côté le trottoir en une voie verte de 2.9 m de largeur

Impact:

■ Suppression du trottoir d'un côté de la voirie

Point de vigilance :

 Voie de circulation limite pour le croisement des bus



Profil rue Collin Mamet projeté

INGETEC

Scénario 2a/2b/2c (avec modification du plan de circulation)



Scénario 2a

Création d'une boucle de circulation à l'échelle du quartier (sens horaire)





Caractéristique de l'aménagement :

- Création de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée d'au moins 1.5 m de largeur à l'exception de la séquence 2 de la rue Louis Massotte (une bande en contre sens)
- Mise à sens unique des rue Collin Mamet / rue Louis Massotte
- Remise aux normes de la largeur des trottoirs (au moins 1.4 m)

Impact:

- Plan de circulation / bus
- Suppression de 19 places de stationnement le long de la rue Collin Mamet et 8 places le long de Louis Massotte

Point de vigilance :

■ Réaménager les intersections 1,2,3 et4



Scénario 2a – Coupe de principe

Mise à sens unique de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet

Rue Collin Mamet



Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 6.5m, Zone
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun



Profil rue Collin Mamet existant

Caractéristique de l'aménagement projeté :

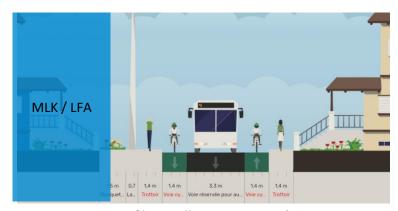
- Voie 1x1 à sens unique, profil de 3.3 m
- Trottoirs élargis jusqu'à 1.4 m chacun
- Création deux bandes cyclables de part et d'autre de la voirie, de 1.4 m de largeur chacune

Impact:

- Mise à sens unique de la voie
- Plan de circulation / bus

Point de vigilance :

- Etudier l'intersection au niveau du carrefour n°3 (rue Collin Mamet x Chemin de la Geneste)
- Sécuriser les traversées vers les parvis d'école
- Largeur bandes cyclables non conforme aux recommandations du CEREMA (1.5 m)



Profil rue Collin Mamet projeté

Scénario 2b

Création d'une boucle de circulation à l'échelle du quartier (sens horaire)





Caractéristique de l'aménagement :

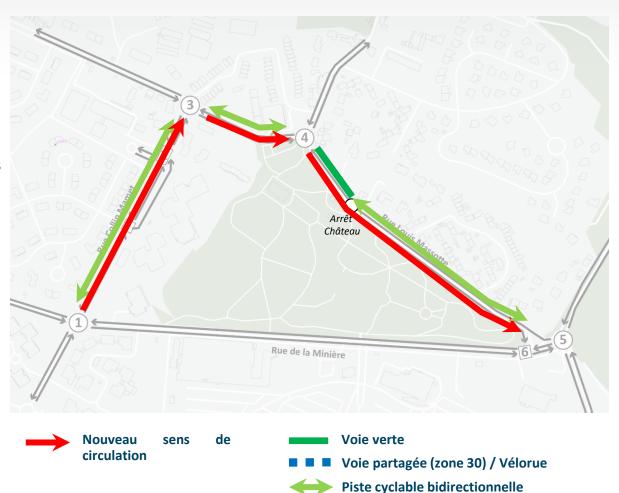
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur minimale de 3m
- Mise à sens unique des rue Collin Mamet / rue Louis Massotte
- Remise aux normes de la largeur des trottoirs (au moins 1.4 m)
- La séquence 2 reste une voie verte vue le profil restreint de la voie

Impact:

- Plan de circulation / bus
- Suppression de 19 places de stationnement le long de la rue Collin Mamet et 8 places le long de Louis Massotte

Point de vigilance :

Réaménager les intersections



Scénario 2b – Coupe de principe

Mise à sens unique de la rue Louis Massotte – rue Collin Mame

Rue Collin Mamet

Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 5.5m, Zone 30 avec du stationnement latéral
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun

Caractéristique de l'aménagement projeté :

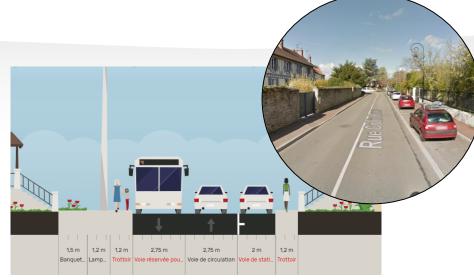
- Création d'une voie à sens unique 1x1, d'un profil de 3.3 m
- Elargissement des trottoirs jusqu'à 1.5 m et 2 m
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3.1 m y compris la bordure de séparation de 25 cm

Impact:

- Suppression des 19 places de stationnement
- Plan de circulation des bus

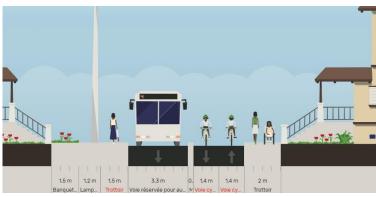
Point de vigilance :

- Réassurer une place pour livraison
- Réaménager les intersections



INGETEC

Profil rue Collin Mamet existant



Profil rue Collin Mamet projeté

Scénario 2c

Création d'une boucle de circulation à l'échelle du quartier (sens anti-horaire)





Caractéristique de l'aménagement :

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur minimale de 3m
- Mise à sens unique des rue Collin Mamet / rue Louis Massotte
- Remise aux normes de la largeur des trottoirs (au moins 1.4 m)

Impact:

- Plan de circulation / bus
- Suppression de 19 places de stationnement le long de la rue Collin Mamet et 8 places le long de Louis Massotte

Point de vigilance :

- Les flux dans cette zone sont plus importants le matin que le soir
- → risque d'un report de trafic important autour de l'allée de Thessalonique depuis le secteur de la Geneste
- Réaménager les intersections



Accès aux établissements scolaires



Scénario 1 Accès aux établissements scolaires Allée de Thessalonique

Description de l'aménagement existant

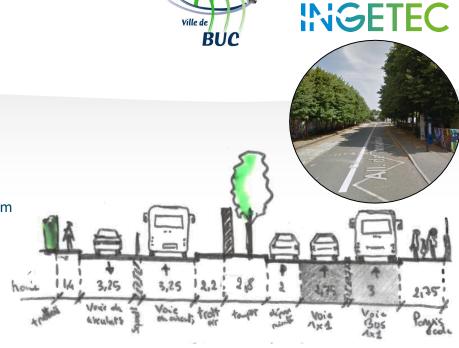
Intérêt de l'itinéraire : Accès au collège MLK et au lycée LFA

Caractéristique de la voirie :

• Rue Collin Mamet : Profil de 7m avec une séparation centrale de 0.5 m au centre de la chaussée

■ Allée de Thessalonique :

- ➤ Voie de desserte pour véhicules motorisés de 3m de largeur
- ➤ Voie de desserte bus de 3m de largeur
- ➤ Bande de stationnement dépose minute de 2.1m de largeur



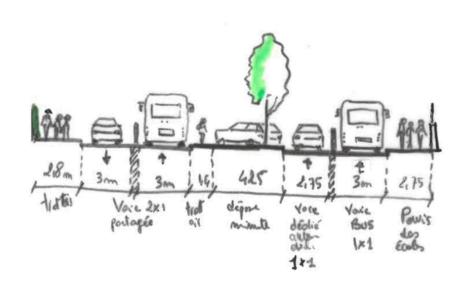
Aménagement proposé

Type d'aménagement :

- Rue Collin Mamet : Réduire le profil de la voirie à 3m et élargir le trottoir jusqu'à 3m d'un côté de la voirie
- Allée de Thessalonique : Supprimer le mur de stationnement et transformer la séparation en espace de dépose minute en épi
- Installer une barrière entre la voie bus et la voie de circulation pour empêcher les passages aléatoires des jeunes et réduire les points de conflit entre piétons et véhicules

Impact:

Possibilité d'abattre quelques arbres



Accès aux établissements scolaires

Allée de Thessalonique – Accès aux LFA et MLK

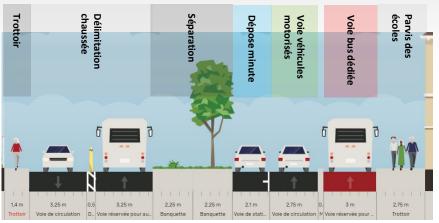




Description de l'aménagement existant

Caractéristique de la voirie :

- Rue Collin Mamet : Profil de 7m avec une séparation centrale de 0.5 m au centre de la chaussée
- Allée de Thessalonique :
- ➤ Voie de desserte pour véhicules motorisés de 3m de largeur
- ➤ Voie de desserte bus de 3m de largeur
- ➤ Bande de stationnement dépose minute de 2.1m de largeur

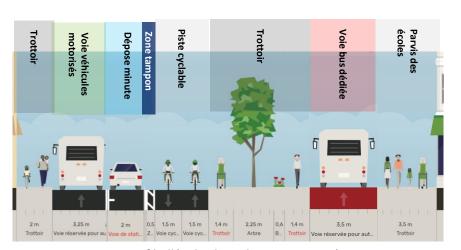


Profil Allée de Thessalonique - existant

Aménagement proposé

Type d'aménagement :

- Rue Collin Mamet: Réduire le profil de la voirie à 3.3 m
- Trottoirs élargis jusqu'à 2m et 1.4m
- Création d'environ 10 places de dépose minute en longitudinale le long de la rue
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3m protégée par la bande de stationnement (yc une zone tampon qui pourrait aller jusqu'à 1.5 m de largeur pour sécuriser la dépose des enfants)
- Allée de Thessalonique : Supprimer ou créer des ouvertures dans le mur pour le rendre franchissable
- Une seul voie dédiée aux cars scolaires de 3.5 m de largeur
- Allée transformée en un couloir bus de 3.5 m de largeur



Profil Allée de Thessalonique - projeté

L'allée de Thessalonique - option 1

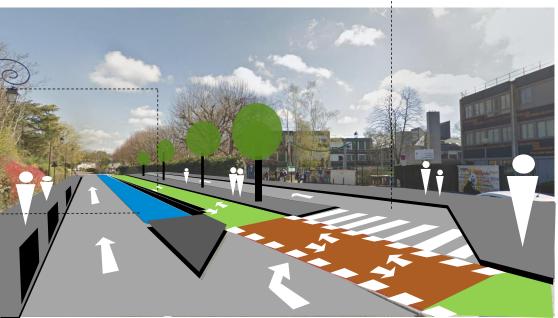




Accès dédié aux BUS

Largeur zone tampon pourrait aller jusqu'à 1.5 m dans le but de sécuriser les déposes

Dépose minute



Accès aux établissements scolaires

Allée de Thessalonique – Accès aux LFA et MLK





Description de l'aménagement existant

Caractéristique de la voirie :

■ Rue Collin Mamet : Profil de 7m avec une séparation centrale de 0.5 m au centre de la chaussée

■ Allée de Thessalonique :

- ➤ Voie de desserte pour véhicules motorisés de 3m de largeur
- ➤ Voie de desserte bus de 3m de largeur
- ➤ Bande de stationnement dépose minute de 2.1m de largeur

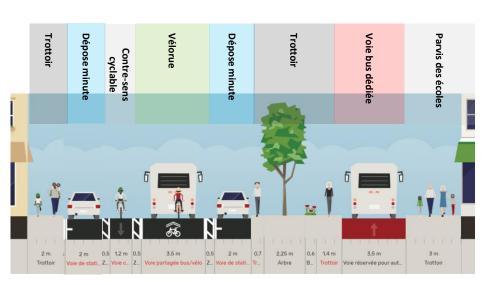
Trottoir Trottoir

Profil Allée de Thessalonique - existant

Aménagement proposé

Type d'aménagement :

- Rue Collin Mamet: Transformer la rue en une vélorue de 3.5 m de largeur avec un contre sens cyclable de 1.7m (yc compris 50 cm zone tampon)
- Trottoirs élargis jusqu'à 2m
- Création d'environ 14 places de stationnement latérales de part et d'autre de la voirie (nombre dédié à la dépose minute reste à définir)
- Allée de Thessalonique : Supprimer ou créer des ouvertures dans le mur pour le rendre franchissable
- Allée transformée en un couloir bus de 3.5 m de largeur



Scénario 2 L'allée de Thessalonique – option 2

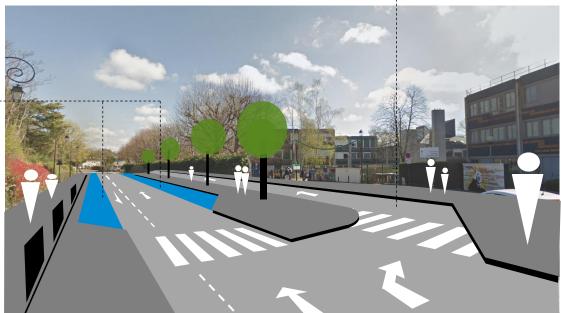






Accès dédié aux BUS

Dépose minute



Accès aux écoles

Rue de la Minière – Accès au LFA

Ville de BUC



Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Aucune place dédiée à la dépose minute
- Quelques places de stationnement (anciennement dédiée aux TAXI)
- Quai de bus dédié aux cars scolaires



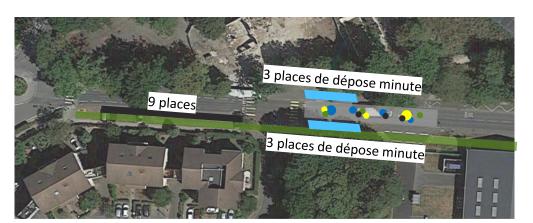
Caractéristiques de l'aménagement projeté :

■ Dédier 6 places de dépose minute sur les places de stationnement existantes

Sécuriser les traversées entre la dépose minute et l'entrée du LFA par un plateau surélevé et du marquage au sol pour renforcer la vigilance des automobilistes

Point de vigilance :

■ Réaménager l'intersection entre la piste cyclable de la Minière et le carrefour rue de la minière/Collin Mamet en faveur des cyclistes

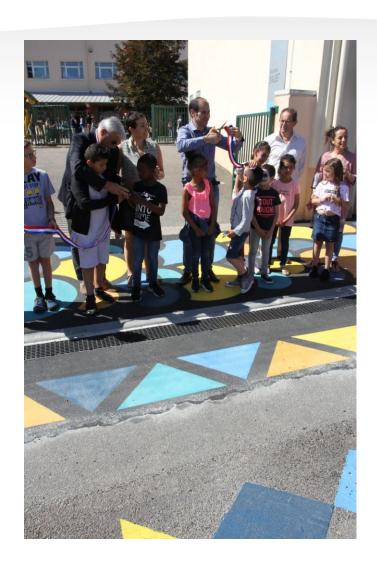




Exemple de marquage ludique autour des écoles









≻ Rue des Traités – autour de l'école Daudet, Elbeuf





Principe d'aménagement des intersections pistes cyclables / carrefour :





Organisation des bus scolaires



Tous scénarios

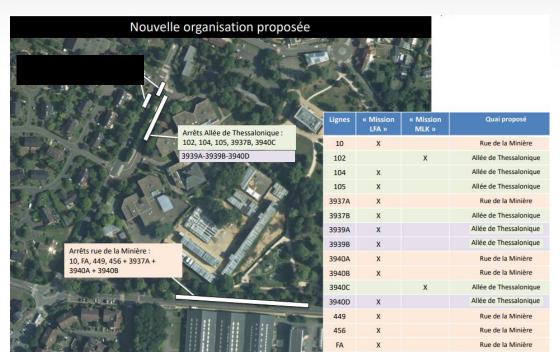
Organisation des bus scolaires projetée





La future organisation des bus :

- ▶8 lignes scolaires desserviront les établissements scolaires par l'allée de Thessalonique. A noter qu'aujourd'hui 8 lignes scolaires s'arrêtent le long de l'allée de Thessalonique sans aucun problème en terme de capacité.
- ➤7 lignes desserviront la rue de la Minière, avec une possibilité de rajouter encore une ligne supplémentaire 3937B sur la rue de la Minière.



Source : CA Versailles Grand Parc, modifié par INGETEC

Réorganisation du réseau de bus



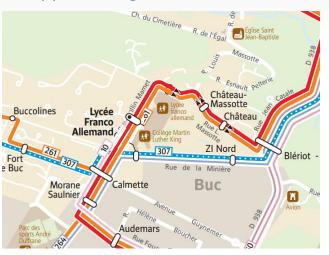
Scénario 2a - 2b

Nouvelle organisation des lignes 261 - 262





➤ Rappel des lignes de bus existante



Source : lle de France Mobilité Secteur 24 Versailles Grand Parc Est

Ligne Principale

Ligne Express

Ligne Complémentaire

Gare des Chantiers - Gare Routière Magny-les-Hameaux ZA du Bois des Roches

Gare de Versailles Rive Gauche Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

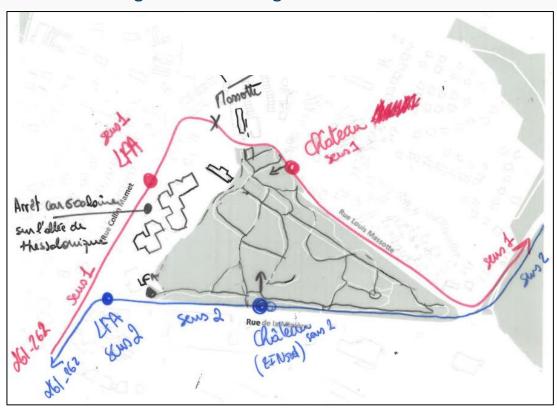
264 Gare Versailles Chantiers – Abbé Rousseaux - Gare de Jouy-en-Josas

261 Gare de Versailles Rive Gauche - Buc Haut Pré

Gare de Versailles Rive Gauche
Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

307 & Vélizy 2 T6 - Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines

➤ Nouvelle organisation des lignes 261 - 262



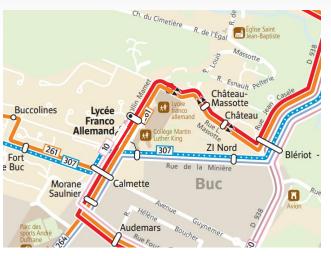
Scénario 2c

Nouvelle organisation des lignes 261 - 262





➤ Rappel des lignes de bus existante



Source : lle de France Mobilité Secteur 24 Versailles Grand Parc Est

Ligne Principale

Ligne Express

Ligne Complémentaire

Gare des Chantiers - Gare Routière Magny-les-Hameaux ZA du Bois des Roches

Gare de Versailles Rive Gauche Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

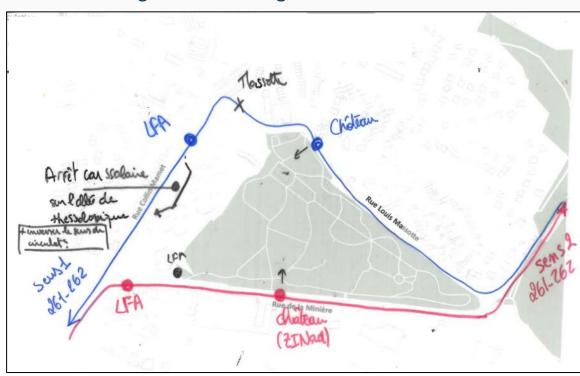
264 Gare Versailles Chantiers - Abbé Rousseaux - Gare de Jouy-en-Josas

261 Gare de Versailles Rive Gauche - Buc Haut Pré

Gare de Versailles Rive Gauche
Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

307 & Vélizy 2 T6 - Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines

➤ Nouvelle organisation des lignes 261 - 262



Evaluation des scénarios de circulation et d'aménagement des voies du quartier



Analyses multicritères des différents scénarios





| | | | BUC | | | | |
|-----------|---|---|---|---|--|--|--|
| Scénarios | Type d'aménagement | Discontinuité | Améliorations | Impacts | Observations | | |
| 1 | Voie verte d'une largeur de 3m | Séquences 2 et 4 en zone 30 (voie partagée cycliste/automobilistes) | Conforter les aménagements dédiés aux modes doux | Suppression d'un côté du trottoir Suppression de 25 places de stationnement | -Conflit entre cyclistes et piétons aux heures d'entrée/sortie scolaire - Conflit entre cyclistes et piétons aux heure d'entrée/sortie scolaire | | |
| 2a | Bandes cyclables des deux côtés de la chaussée d'une largeur minimale de 1.5 m | - Séquence 2 (Zone 30 avec bande cyclable en contre sens) | Mises de quelques trottoirs aux normes PMR Séparation des différents modes de déplacements | Mise à sens unique rue Collin Mamet / Rue Louis Massotte Plan de circulation / bus Suppression de 25 places de stationnement | -Quelques bandes cyclables non conformes aux recommandations du CEREMA -Repenser les intersections sur les carrefours n° 1,2,3 et 4 | | |
| 2b | - Piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3m minimum | - Séquence 2 (voie verte d'une largeur de 3m) | Mises de tous les trottoirs aux normes PMR Séparation des différents modes de déplacements Aménagements cyclables séparés physiquement de la circulation générale (lisibilité et sécurité davantage par rapport à 2a) | - Mise à sens unique rue Collin Mamet / Rue Louis Massotte - Plan de circulation des bus - Suppression de 25 places de stationnement - Séquence 6 : Suppression d'un côté du trottoir | Repenser les intersections sur les carrefours n° 1,2,3 et 4 | | |
| 2c | | | | | 2C : report de trafic important via rue Collin Mamet | | |

Suite de la mission



3 mois à la suite des concertations :

- Approfondissement du scénario retenu
- Définition des modalités de mise en œuvre des aménagements à titre expérimental
- Réalisation des travaux d'aménagements provisoires
- Suivi et évaluation de l'expérimentation sur 6 semaines
- Présentation des résultats de l'évaluation à la ville.

Phase 2 : Réalisation des aménagements

Ingetec Agence Paris 67 Rue Damesme 75 013 Paris



ramysalameh@ingetec.fr lionelbonnard@ingetec.fr